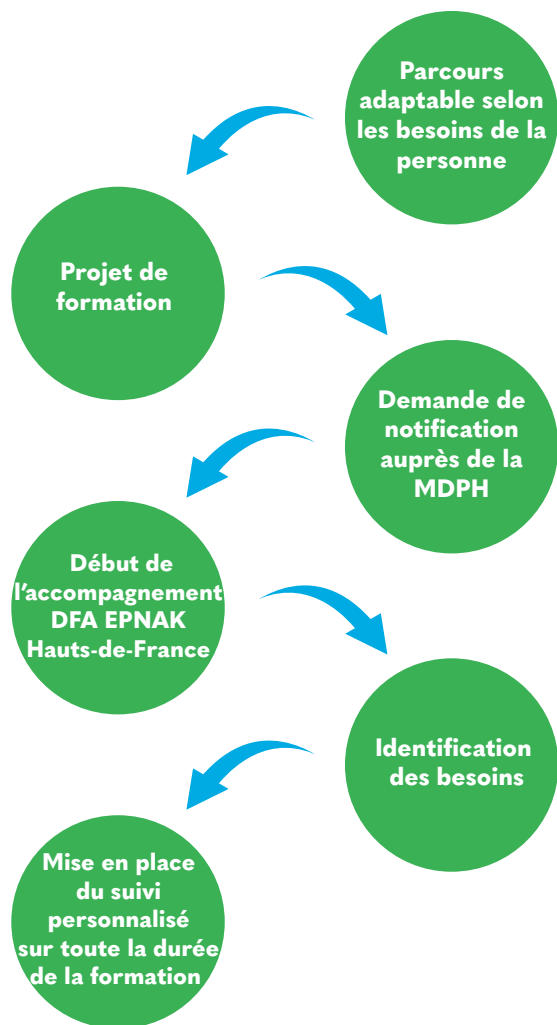


Les moyens

- ✓ Coordination de l'accompagnement par un référent de parcours
- ✓ Plan d'action personnalisé comprenant les objectifs spécifiques et une fréquence de rendez-vous adaptée aux besoins identifiés sur **toute la durée de formation**
- ✓ Intervention du pôle médico-social selon les besoins de la personne

Etapes du parcours



Votre contact



Aurélien CHARLET
Référent de Parcours DFA



06 99 67 66 02



aurelien.charlet@epnak.org



formation.epnak.org

Préférence pas jeter sur la voie publique



**DISPOSITIF
FORMATION
ACCOMPAGNEE**





De quoi s'agit-il ?

Le DFA est un dispositif inclusif de l'EPNAK Hauts-de-France déployé sur les départements du Nord et du Pas-de-Calais, apportant un appui médico-psycho-social aux personnes en situation de handicap, ayant un projet d'entrée dans un centre de formation ou un projet de formation déjà engagé ayant besoin d'un accompagnement.

Il offre :

- ✓ Une expertise dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap ;
- ✓ Un accompagnement médico-social personnalisé ;
- ✓ Une adaptation du parcours de formation ;
- ✓ Un accès à des formations à proximité de son milieu de vie.



Objectifs du dispositif

- ✓ Sensibiliser, informer et accompagner les professionnels du centre de formation
- ✓ Co-construire les conditions favorables au parcours (accompagner la personne dans la recherche des aides : au logement, à la mobilité, à l'équipement et aide financière)
- ✓ Accompagner la personne dans un parcours de soins et de prévention en mobilisant les ressources locales
- ✓ Mettre en place des moyens de compensation (ergonomique, cognitif, psychique...)
- ✓ Apporter des outils pour la gestion du stress et le développement de la confiance en soi
- ✓ Consolider et garantir la continuité du parcours



Effets attendus

- ✓ Participer à la réussite au sein du parcours de formation
 - ✓ Acquérir davantage d'autonomie
 - ✓ Accéder à des services médico-sociaux de proximité
 - ✓ Accompagner la suite de parcours en fonction des besoins spécifiques identifiés (emploi, montée en qualification)
- ### Comment ça marche ?
- ✓ Compléter un dossier de demande MDPH en vue de l'obtention d'une notification d'orientation « Dispositif de formation accompagnée » ; L'ESRP peut vous aider dans la constitution du dossier
 - ✓ Etre reconnu Travailleur Handicapé (RQTH)
 - ✓ Signature d'une convention tripartite
 - ✓ Co-construction d'un projet personnalisé
 - ✓ Le dispositif n'entraîne aucun coût pour la personne ou le centre de formation